Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20210529-2021-060-DE
Date de télétransmission : 03/06/2021
Date de réception préfecture : 03/06/2021

N° 2021-060

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE EGALITE FRATERNITE

DEPARTEMENT DE SEINE SAINT DENIS
ARRONDISSEMENT DU RAINCY
CANTON DE SEVRAN
VILLE DE VILLEPINTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VILLEPINTE

SEANCE DU 29 MAI 2021

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 39

Par suite d'une convocation en date du 21 mai 2021, les membres composant le Conseil Municipal de Villepinte se sont réunis, aux Espaces "V" Roger Lefort - Salle Jacques Brel, le 29 mai 2021 à 9 h 00, sous la Présidence de Madame Martine VALLETON, Maire.

Sont présents : 34

Mme VALLETON, M. BEAUDEAU, Mme ADLANI (partie au point n° 2021-083, puis pouvoir à M. MARAN), M. MARAN, Mme VERTÉ, M. KHUL (parti au point n° 2021-072, puis pouvoir à Mme TROUDART), Mme VAUBAN, M. XOSANAVONGSA (parti au point n° 2021-057, puis pouvoir à M. BEAUDEAU, puis revenu au point n° 2021-072), Mme PERRON, M. JIAR, Mme LE MOIL, M. DELAMADE, Mme TROUDART, Mme KASMI, M. LLEDO (parti au point n° 2021-059), Mme TEIXEIRA (partie au point n° 2021-090, puis pouvoir à Mme VACHER), Mme VACHER, M. FERNANDEZ, Mme SOLEIL, M. LE MOIL, Mme KHUL, Mme OUARET, M. LE NEINDRE (parti au point n° 2021-087, puis pouvoir à Mme OUARET), Mme ANCHARUZ, Mme YOUSSOUF, M. LAURENT, Mme RIGAL, M. KERAUDREN (parti au point n° 2021-082, puis pouvoir à Mme YOUSSOUF), Mme BEN HAJ KHALIFA, M. SCAGNI, Mme ROLAND, M. FAGUIER, M. CHIROUSE, Mme PHILIPPON-VERMOND.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20210529-2021-060-DE
Date de télétransmission : 03/06/2021
Date de réception préfecture : 03/06/2021

Absents ayant donné procuration : 5

M. VALLETON	qui a donné pouvoir à Mme VALLETON
M. POURPOINT	qui a donné pouvoir à Mme PERRON
M. YANG	qui a donné pouvoir à M. KHUL jusqu'au point n° 2021-072
M. GALIN	qui a donné pouvoir à Mme VERTÉ
Mme BENHSAINE	qui a donné pouvoir à Mme RIGAL

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

M. BEAUDEAU est désigné pour remplir cette fonction.

OBJET : AFFAIRES FINANCIERES
Approbation du Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) pour l'exercice 2021.
Délibération n° 2021-060

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,
Vu la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,
Vu le Décret n° 2015-1660 du 11 décembre 2015 relatif à la Métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'Etablissement Public Territorial (EPT) dont le siège est à Aulnay-sous-Bois,
Vu la délibération n° 2021-033 du 27 mars 2021 relative à l'approbation du Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) pour l'exercice 2021,
Vu l'avis favorable émis par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Territoriales de Paris Terres d'Envol (CLECT) réunie le 12 avril 2021,
Vu le rapport annexé,

Considérant l'intérêt de délibérer pour fixer le montant du Fonds de Compensations des Charges Territoriales (FCCT) 2021 pour la Ville de Villepinte,

Après avis de la Commission Finances, Ressources Humaines, Commande Publique et Evaluation des Politiques Publiques du 18 mai 2021,
Après avis du Bureau Municipal du 19 mai 2021,

Ayant entendu son rapporteur, Madame PERRON,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PAR 11 ABSTENTIONS
PAR 27 VOIX POUR

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20210529-2021-060-DE
Date de télétransmission : 03/06/2021
Date de réception préfecture : 03/06/2021

DECIDE :

ARTICLE 1 : D'approuver le montant du Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) pour l'année 2021, décomposé comme suit :

	2021
FCCT socle	6 895 149 €
FCCT exo de TH	92 139 €
Habitat privé (Parc de la Noue)	201 000 €
PLU	12 644 €
Politique de la Ville	33 707 €
Renouvellement urbain	31 213 €
Eaux pluviales	175 240 €
Total	**7 441 092 €**

ARTICLE 2 : De donner tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer tous actes à intervenir en vue de la bonne application des présentes.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL,

FAIT ET CLOS LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
ET ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS

VILLEPINTE, le 29 mai 2021

Le Maire,
Conseiller Départemental de la Seine-Saint-Denis

MAIRIE DE VILLEPINTE (Seine St-Denis)

Martine VALLETON

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20210529-2021-060-DE
Date de télétransmission : 03/06/2021
Date de réception préfecture : 03/06/2021

DIRECTION GENERALE ADJOINTE RESSOURCES
DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIERES

RAPPORT DE PRESENTATION

relatif à la délibération n° 2021-060

Conseil Municipal du 29 mai 2021

RAPPORTEUR : *Madame PERRON*

OBJET : *II - AFFAIRES FINANCIERES*
5 - Approbation du Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) pour l'exercice 2021.

La Commune de Villepinte verse chaque année une contribution au fonctionnement de l'Etablissement Public Territorial (EPT) Paris Terres d'Envol. Cette contribution est composée de plusieurs parties prenant en compte les charges transférées, les emplois pris en charge, les dépenses réalisées, les subventions reçues, la fiscalité …

La fixation du montant du Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) a fait l'objet d'une délibération du Conseil de Territoire du 12 avril, rectifiant ainsi les montants prévisionnels présentés au Conseil Municipal du 27 mars 2021.

Le montant du FCCT PLU est ajusté, passant de 13 442 € à 12 644 € et le montant du FCCT « eaux pluviales » de 195 990 € à 175 240 €.

Les montants composant le Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) sont actualisés comme suit :

	2020	2021
FCCT socle	7 206 876	6 895 149
FCCT exo de TH	91 955	92 139
Habitat privé (Parc de la Noue)	415 127	201 000
PLU	23 303	12 644
Politique de la Ville	155 783	33 707
Renouvellement urbain		31 213
Eaux pluviales	188 400	175 240
Total	**8 081 444**	**7 441 092**

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20210529-2021-060-DE
Date de télétransmission : 03/06/2021
Date de réception préfecture : 03/06/2021

CONCLUSION

Il est donc demandé à l'Assemblée Délibérante d'approuver les montants suivants :

- le montant actualisé du FCCT (Fonds de Compensation des Charges Territoriales) socle 2021 à hauteur de 6 895 149 €,
- le montant actualisé du FCCT exo de TH 2021 est de 92 139 €,
- FCCT habitat privé s'élève à 201 000 €,
- FCCT 2021 PLU : 12 644 €
- FCCT Politique de la Ville 33 707 €
- FCCT Renouvellement urbain 31 213 €
- FCCT eaux pluviales 175 240 €

Avis de la Commission Finances, Ressources Humaines, Commande Publique et Evaluation des Politiques Publiques du 18 mai 2021.
Avis du Bureau Municipal du 19 mai 2021.